

Le Premier Ministre

N° 1427

Paris, le 06 OCT. 2014

Monsieur le Directeur général,

La ville est le lieu privilégié où s'éprouvent à la fois les enjeux du vivre ensemble, de la croissance et de la transition écologique et où ces politiques peuvent et doivent être mises en œuvre. A travers les projets de renouvellement urbain financés par l'ANRU, la labellisation des éco-quartiers et le programme d'investissement d'avenir dédié à la ville de demain, l'Etat et les collectivités locales ont développé un réel partenariat, offrant aujourd'hui un corpus de projets urbains donnant sens et réalités aux grandes orientations de la France sur la ville durable, qui sont aujourd'hui promues à l'international.

La question urbaine devient un axe de politique publique à part entière dont témoigne l'agenda international et communautaire avec la COP 21 en 2015 et la conférence préparée par ONU-Habitat qui aura lieu en 2016. Avec l'accélération du phénomène d'urbanisation dans le monde, le potentiel des marchés internationaux du développement urbain est en outre estimé à 50 milliards d'euros d'ici à 2017, représentant une opportunité que nous devons saisir.

Les démarches d'innovation se structurent, mais restent insuffisamment coordonnées. En effet, les acteurs économiques et les professionnels de l'urbain ne sont pas suffisamment associés à la définition d'une véritable politique publique de la ville durable, qui permet de fonder une approche renouvelée et innovante de la ville.

Il n'existe effectivement pas en France de doctrine partagée, ni de lieu de capitalisation sur les expériences multiples d'épanouissement d'un nouveau modèle urbain. Des initiatives émergent entre l'Etat, les opérateurs publics, les collectivités, les entreprises privées et les organismes d'enseignement et de recherche, qui méritent d'être confortées, appuyées et précisées.

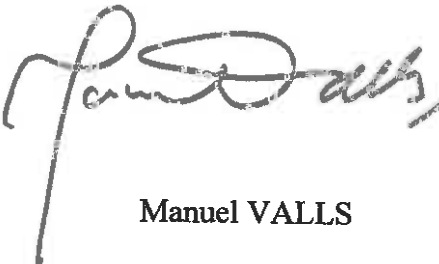
C'est la raison pour laquelle, conformément aux recommandations du rapport Peylet sur la ville durable, je souhaite que l'ANRU préfigure un lieu de ressource sur ce sujet. Il s'agit notamment de définir un cadre commun pour que des acteurs, qui avancent aujourd'hui en ordre dispersé, trouvent un lieu d'échanges pérenne, fédèrent leurs moyens et leur expertise. En tant que Directeur général de l'Etablissement, vous serez notamment chargé d'assurer l'animation de la réflexion des différents acteurs publics impliqués sur ces questions, de promouvoir l'innovation et les initiatives communes

Monsieur Pierre SALLENAVE
Directeur Général de l'ANRU
69 bis, rue de Vaugirard

Vous travaillerez en particulier à la sélection de « sites pilotes » de ville durable, développant une offre intégrée impliquant fortement les acteurs économiques. Certains sites éligibles au nouveau programme de renouvellement urbain pourront en effet accueillir des démonstrateurs : il s'agit par-là de soutenir et d'accompagner, sur des territoires stratégiques, des projets d'innovation illustrant une stratégie de rupture en matière de développement et de gestion urbaine. La question de leur modèle économique, juridique et financier sera centrale. C'est pourquoi vous définirez, en liaison avec le Commissariat général à l'investissement et le Commissariat général à l'égalité des territoires, les conditions financières et administratives permettant de concrétiser de tels projets.

Je souhaite bénéficier de vos propositions préfigurant un Institut de la ville durable avant la fin du premier trimestre 2015 au plus tard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS